

Conduite Supervisée - CS

LES AVANTAGES

Acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis.

Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Avoir réussi le code la route ;
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20h minimum)
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Avoir réalisé le RDV préalable en présence de son enseignant et avec son accompagnateur